

mots qui sont illustrés. Confection de nouvelles phrases avec ces mots.

Le samedi, révision des textes libres, des phrases, des nouvelles phrases, et des mots.

En fin d'année, confection de textes simples sur fiche, en partant du texte du matin.

Dans ces textes sur fiche, les mots étudiés reviennent souvent, sous une forme vivante, en conservant la forme du langage enfantin, avec des verbes simples et peu d'adjectifs.

Mme GAUTIER, Institutrice.
Peynier (B. d. Rh.)

INSTITUT COOPÉRATIF DE L'ÉCOLE MODERNE FRANÇAISE ET SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS

Depuis deux ans, Marie Cassy et moi avons assumé la tâche de membres permanents de la Sous-Commission d'Education Nouvelle du S.N.

Personnellement, j'ai eu à établir deux rapports. Le second, « C.E.P.E. et Education nouvelle » a provoqué la participation d'une trentaine de commissions pédagogiques départementales du S.N. et a soulevé de tels problèmes, que nous nous trouvons, aujourd'hui, devant une tâche à la fois délicate et importante qui nécessitera au moins deux années de travaux. Tel est le temps que nous nous sommes assigné, sans toutefois avoir l'idée de nous y maintenir d'une façon absolue. Le travail commandera...

Avant de donner des précisions, je crois utile de dire que le résultat le plus appréciable et le plus encourageant, obtenu au cours des deux années écoulées, est la collaboration pédagogique qui s'est établie entre le S.N. et notre mouvement de l'Ecole moderne française. Résultat dû à notre travail, certes, mais facilité par la compréhension que j'ai sans cesse rencontrée, notamment chez Bonissel, Denux, Freinet, Senèze. Tous les quatre m'ont fait confiance et m'ont laissé toute liberté d'action.

Mais il reste tout à faire.

Nous avons nettement senti que nous devons mettre sur pied un examen conforme aux méthodes et techniques que nous préconisons et que cette dernière étape : modernisation de l'examen, devait être franchie. Cette tâche doit être celle du S.N. et de l'Institut coopératif de l'Ecole moderne française. Elle ne peut appartenir qu'à eux seuls, étroitement unis dans le travail.

Dans un des « Educateur » de fin d'année scolaire 48-49, il a été publié succinctement les conclusions du rapport dont j'avais été chargé et particulièrement ce que nous avons à faire :

1° Modernisation du C.E.P.E. par un double contrôle des connaissances et des aptitudes.

2° Etude des brevets Freinet qui, mis au point, devront s'intégrer d'une façon qui reste à déterminer, dans ce nouvel examen en vue de ce double contrôle.

Telles sont les décisions prises par la Sous-Commission d'Education nouvelle du S.N. et approuvées par sa Commission pédagogique.

Sous-Commission, Commission ont été pleinement d'accord avec Freinet et avec Lucotte (responsable de la Commission Tests-Examens) pour ne pas chercher à réaliser prématurément une conception encore trop imparfaite, qui risquerait de nous entraîner à un échec.

Dans cette décision, je vois, en plus de la sagesse, en plus du désir d'un travail sérieux, d'une réforme réelle et de l'abandon de ces incessants replâtrages, un renforcement de cette collaboration I.C.E.M. et S.N.

Au congrès du S.N., à Nancy, une quinzaine de camarades de la commission pédagogique ont décidé de former une équipe de travail qui contribuera à mettre sur pied ce projet de nouveau C.E.P.E.

Cette équipe collaborera avec la Commission des Tests-Examens (Lucotte) et la Commission des Inspecteurs primaires (Lorrain).

Cet avant-projet établi, il sera soumis :

1° A l'étude des commissions pédagogiques départementales du S.N.

2° Simultanément et aussi après cette étude, à l'expérience des camarades, soit dans des écoles isolées, soit dans des groupes d'écoles, soit dans des cantons entiers ou des groupes de cantons.

Après critiques, après essais, il nous sera probablement possible d'établir un projet non définitif, mais solide et réalisable qui, à ce moment, sera soumis par le S.N. aux autorités ministérielles.

D'accord avec Freinet, nous ferons parvenir aux camarades intéressés toute documentation sur les brevets. De mon côté, je demanderai au S.N. de leur fournir copie de mon rapport.

Le premier trimestre 1949-50 sera donc consacré à cette distribution et à cette prise de connaissance des documents, à la mise en train de ce travail de longue haleine que viennent d'accepter le S.N. et Freinet.

Que tous les camarades, même ceux qui ne font pas partie des trois commissions ci-dessus désignées, m'envoient également leurs suggestions. Je leur demande seulement de ne pas, dès maintenant, aborder les questions de détail, surtout en ce qui concerne les modalités de l'examen futur.

Il me semble que l'ordre de nos travaux individuels ou collectifs est très net :

1° Se documenter et se placer dans l'esprit du rapport que j'ai fourni (lequel rapport n'est que la synthèse de ceux qui m'ont été envoyés et non un travail sur une conception strictement personnelle).

Ne pas perdre de vue également l'esprit de la réforme de la Commission Langevin.

2° Etudier, sélectionner, modifier au besoin les brevets préconisés par Freinet.

3° Bâtir le projet d'examen du C.E.P.E. (épreuves permettant le double contrôle des connaissances et des aptitudes).

4° Modalités pratiques de l'examen (horaires, corrections, notations, commissions, etc...).

L'Education nouvelle, fille de notre Enseignement primaire, a vu souvent le jour dans l'école très pauvre d'un tout petit village. Elle est, aujourd'hui, l'œuvre de milliers d'entre nous qui ont suivi les pionniers. C'est pourquoi, nous nous devons de créer le premier examen moderne, sanction logique de cet enseignement moderne.

I.C.E.M. et S.N., en étroite collaboration, accompliront ceci. HENRI COQBLIN, Dijon.

Adresser tout ce qui concerne cette question à Coqblin, Ecole de la Maladière, à Dijon.

SOYEZ COOPÉRATEURS !

Nos techniques sont maintenant si bien lancées, elles connaissent un tel succès avec même l'appui des officiels ; elles vont avoir, avec le film *L'Ecole Buissonnière*, un tel retentissement, que l'entreprise commerciale qui répond aux besoins ainsi créés est assurée d'un complet succès.

Seulement, pour se développer et répondre à ces besoins, cette entreprise, comme toute entreprise, a besoin de capitaux. Nous les aurions trouvés facilement, mais à condition d'abandonner notre forme coopérative, et surtout notre esprit coopératif, au seul service de l'Ecole et de ses maîtres.

A Toulouse, et surtout à Angers, les instituteurs réunis nous ont engagés à persévérer dans la voie coopérative en nous assurant que les éducateurs qui nous suivent comprendraient et feraient leur devoir.

Le nombre de ceux qui ont compris, même après Angers, a été suffisant pour nous permettre de ne pas sombrer, pour nous permettre de vivre dans des conditions difficiles et précaires qui ne peuvent pas durer pour une entreprise, comme la nôtre.

Nous ne voulons cependant pas décevoir les milliers de camarades qui ont compris et qui se dévouent. Nous ne voulons pas être pessimiste quand nous signalons que *trois mille* camarades à ce jour ont fait et font leurs devoirs de coopérateurs, car, avec une telle force, nous sommes certainement parmi les plus puissantes coopératives de France.

Mois nous prétendons à mieux ; nous voulons et nous aurons mieux. Cinq mille autres éducateurs, abonnés à *L'Éducateur*, bénéficient des avantages de la coopérative et ils n'ont versé pour cela qu'une part aujourd'hui ridiculement insuffisante de 50 francs. Ils ont davantage à ce que nous puissions nous développer puissamment pour mieux les servir.

Ils doivent verser immédiatement à notre trésorier leur part de *Coopérateur d'Elite*, soit 2.000 fr., qui leur donne droit à une remise de 10 % sur tous les achats, ce qui, avec leur remise de 10 % d'abonnés à *L'Éducateur*, leur fait 20 %.

Calculez que 20 % sur une commande moyenne de 6.000 fr. représente une somme de 1.200 fr., qui vous remboursera presque la première année de votre versement de 2.000 fr.

Si les versements, qui pourraient être immédiats de ces 5.000 parts de coopérateurs d'élite nous en donnaient les moyens, nous voudrions tout de suite amorcer des réalisations dont vous comprenez l'importance :

a) Réalisation d'une belle collection d'albums en couleurs genre « *Enfantines* », vendus 60 à 80 fr., ce qui apporterait dans nos classes les lectures dont nous avons besoin.

b) Organisation à Cannes d'un *Centre Coopératif* pour l'accueil des éducateurs et des enfants qui se rendent sur la Côte ou qui y viendraient éventuellement s'y reposer.

c) Réalisation du cinéma et de la camera C.E.L.

Allons, camarades qui avez compris la force et la vertu de la Coopérative, ne tardez pas davantage pour faire votre devoir.

Vous pouvez aussi, indépendamment du versement de C.E., aider la C.E.L. en souscrivant à nos bons à court terme, et en y faisant souscrire autour de vous.

Nous aurons également à envisager la possibilité pour nos coopérateurs de verser à leur compte à la C.E.L. les sommes dont ils peuvent disposer et qui leur seraient remboursées sur notre demande. C'est notre ami Belperron qui explique cette possibilité dans une lettre que nous publierions dans notre prochain n°.

Souscrivez donc en versant les fonds à notre trésorier Rigobert, directeur d'école, Vélizy-Villacoublay (S.-et-O.), C./c. Paris 189429

COMMISSIONS NOUVELLES

A la demande des camarades, nous avons constitué deux nouvelles commissions :

1° Constructions scolaires et ameublement. Responsable provisoire: Le Coq, à Matignon

2° Enseignement post et péri-scolaire. Responsable provisoire: Ravé, Ufocel, 3, rue Récamier, Paris.

Camarades intéressés, faites-vous inscrire.

Livraison des B.T.

Six numéros restaient à livrer de la série souscrite.

Ces six numéros seront livrés en deux fois avant le 1^{er} octobre. En voici la liste :

L'ardoise.

Les arènes romaines du Midi de la France.

Histoire de la métallurgie.

Comment volent les avions.

Histoire des armes blanches.

La vie rurale au Moyen âge.